

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS BEAUMONTOIS
Maison de Pays
24440 BEAUMONT DU PERIGORD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS BEAUMONTOIS**

Nombre de Conseillers :
En exercice : 30
Présents : 28
Votants : 28
Pour : 28

L'an deux mille neuf, le vingt-sept Juin, le Conseil de la COMMUNAUTE de COMMUNES du PAYS BEAUMONTOIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de BEAUMONT DU PGD, sous la Présidence de Maryse BALSE, Président.

Date de convocation : 16 Juin 2009

PRESENTS : Annick CAROT, Francis BOURGEOIS, Dominique MORTEMOUSQUE, Michel MARCHAL, Bernard BESLIN, Gabriel VIDAUD, Pierre VALLERON, Rose-Marie ROUX, Michelle CABANE, Marylène BLANCHEZ, Michel CARRIERE, Jean-Luc HAVARD, Claude CHASTENET, Françoise BOUCARD, Georges MEYRIGNAC, Odile DELCEL, Pierre BONAL, Marie-Line BOISSERIE, Alain MERCHADOU, Claude ISSARTIER, Daniel GRIMAL, Alain DELAYRE, Eric VIERO, Jean-Pierre HEYRAUD, Annie CLAVEL, Maryse BALSE, Thierry PIMOUGUET, Jacques CHASTANET.

OBJET :

Convention d'utilisation
par le Collège
du complexe sportif
du Pays Beaumontois



Le Président explique au conseil de communauté que concernant l'utilisation du complexe sportif par le collège pendant la période scolaire, les services du Conseil Général de la DORDOGNE ont établi une convention qui définit les modalités de la mise à disposition gracieuse de cet équipement au collège (pendant les cours d'éducation physique, sportive et UNSS) pour une durée de 15 années scolaires car la communauté de communes du Pays Beaumontois a bénéficié du conseil général d'une subvention de 418 200 €.

Le Président précise que la Communauté de Communes met à disposition du collège cet équipement en parfait état de fonctionnement et de propreté, et le collège veillera à le laisser dans le même état que celui dans lequel il l'aura trouvé.

Le conseil accepte les termes de cette convention entre le Conseil Général de la DORDOGNE, le Collège de Beaumont et la Communauté de Communes et autorise son président à la signer.

Certifié exécutoire,
Reçu en sous-Préfecture
le : - 8 JUL. 2009

Publié ou notifié
Le : 10 JUL. 2009

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dit,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme. Beaumont du Périgord, le 28 Juin 2009

Le Président,

Maryse BALSE

